

Le Président,

à

Boves, le 17 octobre 2022

V/Réf :

N/Réf. : JL/CM

Objet : Sobriété énergétique

**Madame, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président de
la Communauté de Communes**

*Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur la, le Président(e) de la Communauté de Communes*

Comme les « réunions de secteurs » réalisées en septembre et octobre dernier l'ont démontré, l'activité de la Fédération départementale de l'énergie de la Somme de l'année 2021/2022 a été dense dans une période post covid particulièrement troublée par des conflits géopolitiques, des aléas climatiques et en conséquence aujourd'hui une crise énergétique sans précédent.

La fin de l'énergie facilement accessible entraîne une réflexion sur la réforme du marché de l'énergie, notamment la décorrélation du prix de l'électricité du coût de production de la dernière centrale utilisée alimentée par du gaz dont le prix a atteint un record de 560 €/MWh en ce début d'automne contre 50€ en 2021 et 15 € en 2020.

Avec les groupements d'achat dont la FDE 80 est coordonnatrice, nous avons pu, pour une très grande majorité de nos membres, échapper aux hausses des marchés en 2022 en anticipant les achats et obtenir en 2020 des prix concurrentiels jusqu'au 31 décembre 2023 ce qui protège jusqu'à présent les collectivités ayant intégré ce groupement de ces hausses sans précédent du coût de l'électricité et du gaz. Nous anticiperons d'ici à cette date notre stratégie d'achat pour continuer à préserver au mieux les intérêts de nos collectivités.

L'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas. L'efficacité et la sobriété énergétique restent la priorité et un préalable à notre action. Fort de cet engagement, depuis quelques d'années, la FDE 80 développe ses activités afin d'anticiper les besoins des collectivités. Elle accompagne la transition énergétique de nos territoires via son plan de soutien à l'éclairage public avec la revalorisation des aides aux côtés du Département de la Somme mais également avec les actions menées sur le patrimoine bâti avec le soutien du programme national ACTEE dont la FDE80 est lauréate depuis 2019, sans pour autant négliger l'accompagnement des collectivités dans l'amélioration du cadre de vie de leurs citoyens.

.../...

.../...

Pour renforcer ces engagements et atteindre rapidement les 10% d'économies fixés par le gouvernement, la FDE 80 vous propose un rappel des mesures à mettre en œuvre sans tarder : des mesures immédiates simples, les mesures préventives pour améliorer durablement l'efficacité énergétique passant par le remplacement des installations les plus énergivores et enfin les investissements dans les sources de productions d'énergies renouvelables pour vos usages (chaleur renouvelable, photovoltaïque, ...) que la FDE80 accompagne. L'opportunité de ces projets d'énergies renouvelables nécessite une analyse spécifique dans chaque cas.

Vous trouverez une documentation consacrée aux économies d'énergies avec un panel d'actions mobilisables en fonction de vos possibilités techniques et financières qui vous permettront d'atteindre les 10% d'économies d'énergies demandées par le gouvernement.

En vous remerciant pour votre confiance et en comptant sur notre mobilisation à vos côtés pour cette nécessaire mutation énergétique, je vous prie d'agréer, *Madame, Monsieur le Maire et Président (e)* nos salutations distinguées.

Le Président,

Franck BEAUVARLET



PJ : Fiche éco gestes – Fiche actions techniques efficacité énergétique